

CONTRAT 351
N/REF : 2/02/2025 0H01 C:000906 I:00415
V/REF : Contrat N°000351 du 08/02/2022

SAS HOUIDI GWAE
SUPER U
MENEZ GRENN
29810 PLOUARZEL

IMMEUBLE : SUPER U
MENEZ GRENN
29810 PLOUARZEL

Dirinon le, 10 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : CHANTIER : PEN AR MENEZ - CONTACTER THOMAS - TEL.06 14365430
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. Y. LEQUET

INTERVENTION DU 24/02/2025
BAC A GRAISSES 4M3
BAC A GRAISSES 1M3
2 FOIS/AN

ENTRETIEN POSTE DE RELEVAGE
2 FOIS/AN

NETTOYAGE DES 3 FOSSES PISTES DE LAVAGE
2 FOIS/AN

OBSERVATION :
LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS SERA FACTURE EN SUS DU CONTRAT
- DES DECHETS DE GRAISSES 65 €HT/TONNE
- DES DECHETS DE CURAGE 23€/TONNE
- DES DECHETS DE BOUES DE STATION : 83€ HT/TONNE

FACTURATION :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an à l'issue de chaque intervention et payable à 30j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée après l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 1720,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2021 Valeur : 128,8
Mois de l'indice de révision : 02/2024 Valeur : 138,5

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Entretien 2 bac(s) a graisse	2/AN	617,13	308,56
1/ 2	Curage de la fosse de relevage	2/AN	234,08	117,04
1/ 2	Nettoyage 3 fosses piste de lavage	2/AN	723,53	361,76

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
5,00	M3 de déchets graisses traités		69,16	345,80
4,50	M3 de boues station traités		88,31	397,39

TOTAL H.T. 1530,55

T.V.A. a 20,00% 306,11

TOTAL T.T.C.En EURO 1836,66

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.